

Démarche : Demande de changement de centre pour un contrôleur technique VL - SEINE ET MARNE

Organisme : Bureau des professionnels de la route

## Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

## Formulaire

Cette procédure concerne exclusivement les demandes de modification(s) pour les contrôleurs techniques situés dans le département de Seine-et-Marne.

Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté.

### IDENTITE DU CONTROLEUR

#### Nom du contrôleur (en majuscules)

Exemple: DUPONT

#### Nom marital du contrôleur (en majuscules)

Exemple: DUPONT

#### Prénoms

Renseigner l'ensemble des prénoms de l'état-civil

#### Date de Naissance

Exemple: 12/03/1989

#### Commune de naissance en France

#### Si vous êtes né à l'étranger

Merci d'indiquer la ville et le pays de Naissance

# Demande de changement de centre pour un contrôleur technique VL - SEINE ET MARNE

**Pays de naissance**

**Pièce d'identité en cours de validité**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Scan ou photo de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport ou du permis de conduire

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Scan ou photo de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport ou du permis de conduire

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Scan ou photo de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport ou du permis de conduire

**N° AGREMENT**

**Adresse postale du contrôleur**

Sous la forme:

Numéro et voie - complément éventuel (Bâtiment...)

**Adresse mail du contrôleur**

**Adresse mail du gestionnaire**

**Numéro de téléphone du contrôleur**

## CENTRE DE RATTACHEMENT

**NOM DU CENTRE DE RATTACHEMENT**

**Adresse du centre de rattachement**

Sous la forme:

Numéro et voie - complément éventuel (Bâtiment...)

**Numéro d'agrément du centre de rattachement**

**Téléphone du centre de rattachement**

# Demande de changement de centre pour un contrôleur technique VL - SEINE ET MARNE

Adresse mail du centre de rattachement

**Quelle modification souhaitez-vous déclarer?**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- cas 1 - changement de centre de rattachement au sein de la Seine-et-Marne

- cas 2 - changement de centre de rattachement avec changement de région/département

## CAS 1 - Changement de centre de rattachement en Seine-et-Marne

NOM DU NOUVEAU CENTRE DE RATTACHEMENT

Adresse du nouveau centre de rattachement

Téléphone du nouveau centre de rattachement

E-mail du nouveau centre de rattachement

Numéro d'agrément du nouveau centre de rattachement

**Notification du changement de centre de rattachement**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Pièce justificative

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Pièce justificative

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Pièce justificative

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Maintien de la qualification des contrôleurs

Complément de formation d'au moins 20 heures par années civile.

Les contrôleurs disposant d'une qualification pour le contrôle des véhicules équipés d'un réservoir de gaz carburant justifient par ailleurs d'au moins 2 heures par année civile concernant le contrôle de ces véhicules.

Ces formations sont effectuées par un organisme désigné par le réseau de rattachement ou par le représentant légal du centre non rattaché.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Justificatif d'activité

Au moins 300 contrôles techniques périodiques (220 lorsque le contrôleur est également agréé pour le contrôle des véhicules lourds)

Attestations à fournir sur les 3 dernières années

Lorsque l'agrément est accordé en cours d'année, le nombre de contrôles techniques périodiques à réaliser correspondant à cette année est porté à 25 par mois à partir du mois qui suit l'agrément

# Demande de changement de centre pour un contrôleur technique VL - SEINE ET MARNE

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Audits contrôleur

Audit favorable portant sur la réalisation d'un contrôle technique périodique au plus tard dans les 12 mois qui suivent la date de son agrément initial puis au moins toutes les 2 années civiles et au plus tard au cours du 28e mois suivant le précédent audit (cf point B.1.3 de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991)

Audits à fournir sur les 3 dernières années

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Remise à niveau

En l'absence de la formation de maintien de la qualification prévu au point B de de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991, le réseau ou la personne physique assurant l'exploitation du centre non rattaché s'assure de la remise à niveau avant tout reprise d'activité

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

En cas de contrôleur salarié joindre une copie du contrat de travail ou de la lettre d'engagement du centre

Point 6 (paragraphe I composition du dossier).

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Avis du réseau

Uniquement pour les centres rattachés à un réseau

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Déclaration sur l'honneur

## CAS 2 - Changement de centre de rattachement avec changement de région/département

### NOM DU NOUVEAU CENTRE DE RATTACHEMENT

### Adresse du nouveau centre de rattachement

### Téléphone

### E-mail du nouveau centre de rattachement

### N° d'agrément du nouveau centre de rattachement

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Lettre signée de demande de changement de centre

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Notification du changement de centre de rattachement

Attestation visée par les exploitants des deux centres concernés et leurs réseaux éventuels.

# Demande de changement de centre pour un contrôleur technique VL - SEINE ET MARNE

A défaut copie de la lettre d'information transmise au centre par le contrôleur

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie de la notification d'agrément du contrôleur en vigueur

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie de la lettre d'information adressée au préfet de département du centre de rattachement précédent

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Fiche récapitulative de l'expérience professionnelle

Cf appendice 1 de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Formation "maintien de qualification" d'au moins 20h par année civile

Complément de formation d'au moins 20 heures par années civile.

Les contrôleurs disposant d'une qualification pour le contrôle des véhicules équipés d'un réservoir de gaz carburant justifient par ailleurs d'au moins 2 heures par année civile concernant le contrôle de ces véhicules.

Ces formations sont effectuées par un organisme désigné par le réseau de rattachement ou par le représentant légal du centre non rattaché.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif d'activité

Au moins 300 contrôles techniques périodiques (220 lorsque le contrôleur est également agréé pour le contrôle des véhicules lourds)

Attestations à fournir sur les 3 dernières années

Lorsque l'agrément est accordé en cours d'année, le nombre de contrôles techniques périodiques à réaliser correspondant à cette année est porté à 25 par mois à partir du mois qui suit l'agrément

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Audits contrôleur

Audit favorable portant sur la réalisation d'un contrôle technique périodique au plus tard dans les 12 mois qui suivent la date de son agrément initial puis au moins toutes les 2 années civiles et au plus tard au cours du 28e mois suivant le précédent audit (cf point B.1.3 de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991)

Audits à fournir sur les 3 dernières années

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Remise à niveau

En l'absence de la formation de maintien de la qualification prévu au point B de de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991, le réseau ou la personne physique assurant l'exploitation du centre non rattaché s'assure de la remise à niveau avant tout reprise d'activité

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

En cas de contrôleur salarié joindre une copie du contrat de travail ou de la lettre d'engagement du centre

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Déclaration sur l'honneur

Une déclaration sur l'honneur certifiant l'exactitude des renseignements fournis, attestant ne pas être sous le coup d'une mesure de suspension ou de retrait d'agrément, s'engageant à ne pas exercer pendant la durée de l'agrément, une quelconque activité dans la réparation ou le commerce automobile et à ne pas utiliser les résultats des contrôles à d'autres fins que celles prévues par la réglementation.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### OBSERVATION EVENTUELLES

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Pièce justificative